

Mesdames, Messieurs,
Association CRAS
Centre Recherche Alternative
Sociale, 39 rue Gamelin
F-31100 TOULOUSE
France

dépôt le 09/04/26
radio-zinzine info
04300 Limans

FORCALQUIER

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE



RADIO ZINZINE
INFO

L'IRE
des chénaies

N°1096 - 9 avril 2026

Procès des inculpé.es du 15 juin 2021 à Limoges

Les 19 et 20 mars 2026 à Limoges, deux personnes étaient convoquées devant la justice, à la suite d'une enquête de plusieurs mois menée «avec les moyens de l'antiterrorisme» et d'un contrôle judiciaire de près de cinq ans, pour répondre d'accusations de «dégradations de biens par des moyens dangereux pour les personnes» et d'«association de malfaiteurs». Les faits incriminés étaient des sabotages par incendie véhicules et antennes-relais) réalisés en opposition au déploiement du compteur Linky et de la 5G, en février 2020 et janvier 2021. Les personnes convoquées risquaient 10 ans de prison et des centaines de milliers d'euros d'amendes. Le comité de soutien et les inculpé.es ont fait de ce procès une tribune contre le numérique, qui a réuni plusieurs centaines de personnes.

Préambule: une grande tournée de soutien qui a touché des centaines de personnes

Depuis l'interpellation en 2021, le comité de soutien a évolué de la défense de camarades vers la critique des technologies imposées. Il s'est beaucoup activé ces derniers mois avec une quinzaine d'actions de solidarité dans diverses villes et villages, des Pyrénées Orientales à Amiens et de Bordeaux à Grenoble. Les événements ont pris des formes diverses suivant les capacités des groupes locaux organisateurs. Deux réseaux ont favorisé l'organisation : les groupes critiques des technologies imposées (Écran Total, Stop Micro, Stop 5G...) et les chorales révolutionnaires. En fonction des lieux, des groupes très divers ont pu s'associer à ces soirées: OCL, FA, CNT, Union Étudiante, Amnesty International, comités anti répression, groupes antimilitaristes (CRAAM) ou écologistes de terrain...

Tout cela a permis de faire connaître cette affaire, rassembler des fonds pour aider à financer la défense, informer et échanger sur les technologies imposées ainsi que sur les moyens utilisés pour la répression. Cela a remonté le moral des accusé·es et favorisé la mobilisation du 18 au 21 mars.

Mobilisation pendant le procès

Environ 200 personnes ont participé à ces journées. La salle d'audience, de capacité limitée, n'a pas permis que toutes assistent à un moment du procès. Les places debout étaient préemptées par les forces de police, en effectifs croissants la seconde journée. L'organisation locale a permis l'hébergement des personnes venues de loin, la tenue d'un rassemblement avec banderoles et petits stands en face de la cité judiciaire, l'accueil de rencontres et de discussions en trois lieux. Le regroupement de deux cantines solidaires a permis de restaurer tout le monde.

Ouverture du procès

Après une première présentation à la barre des personnes poursuivies (Anne et Fernando), la présidente du tribunal a rappelé les faits à partir de l'enquête policière et judiciaire. Un rappel effectué de façon correcte, notant les éléments menant aux accusé·es, mais relevant aussi les impasses de certaines pistes: ADN ou traces de semelles inconnus... À propos des enregistrements de conversations téléphoniques, les avocats soulignaient qu'ils n'ont pas obtenu d'avoir accès à l'ensemble des enregistrements. La juge précisait que les enquêteurs ont relevé quelques bribes de conversation pouvant paraître suspectes, mais que cela n'était pas très probant et ne constituait qu'une très petite partie des enregistrements. Sur interrogation de la présidente, Fernando a maintenu qu'il n'avait pas commis les faits mais soutenait les lanceurs d'alerte qui font ce type d'action. Anne maintenait ses aveux extorqués en GAV mais annonçait ne parler désormais que de ce qui la concerne.

Les témoins

Les avocats de la défense, Chloé Chalot et Henri Braun, ont proposé huit témoins de qualité pour parler du contexte de l'affaire.

Victor Cachard, auteur d'une *Histoire du sabotage* en deux volumes (éditions Libre), a expliqué comment le sabotage était apparu historiquement comme remède à l'action violente contre les personnes et essayant d'être plus efficace que les «bras croisés». Le sabotage est une pratique pivot entre violence et non-violence. Cette pratique a été utilisée dans

le cadre des luttes syndicales à partir de la fin du XIX^e siècle.

Célia Izoard, philosophe et journaliste, est l'auteur de plusieurs ouvrages sur le numérique (dont le dernier s'intitule *La ruée minière au XXI^e siècle*) et traductrice de la dernière version de 1984 de Georges Orwell. Elle a dénoncé dans son intervention les effets nocifs pour la planète du déploiement de la 5G, l'exploitation minière avec les crimes et les guerres qu'elle entraîne, le gaspillage de la mise en place des Linky, et les mensonges sur l'obligation de pose du compteur.

Jean-Michel Hupé, chercheur en neurosciences durant 25 ans, s'est tourné ensuite vers la sociologie et a cofondé l'Atelier d'écologie politique de Toulouse (ATECOPOL). Il a rappelé tous les effets nocifs de l'IA, de la 5G et des ondes. Il soutient la nécessité de la désobéissance civile, voire du sabotage. La présidente et la procureure se sont posé des questions sur la possibilité d'invoquer «l'état de nécessité» pour justifier les actions de sabotage.

Nicolas Bérard, journaliste à *L'Âge de faire* et auteur d'ouvrages sur le Linky, la 5G et le numérique, a expliqué les effets délétères de ces objets numériques sur le sommeil, la sédentarité, l'isolement, la santé mentale des jeunes. La présidente confirmait avoir suivi avec attention une émission sur la santé mentale des jeunes filles. Nicolas Bérard a regretté l'absence de prise en compte des mobilisations citoyennes.

Karima Mersad, enseignante chercheuse à Paris I en neurobiologie et en psychologie cognitive, a témoigné de la façon dont elle s'est rendue compte de l'apparition de symptômes perturbants pour elle (maux de tête, troubles du sommeil...). Elle a expliqué comment, de façon scientifique, elle avait étudié son environnement et progressivement compris qu'elle était victime des ondes électro-magnétiques. Elle a témoigné des difficultés vécues par les personnes électro-hypersensibles.

Matthieu Amiech, éditeur (éditions la Lenteur), auteur (*Peut-on s'opposer à l'informatisation de nos vies ?*), il a cité Fairtiq, une application proposée en région Occitanie qui est la seule manière d'avoir accès aux réductions sur les transports, mais exige l'utilisation d'un smartphone et de la géolocalisation. Puis il citait le «portefeuille d'identité numérique» qui est une promesse de réunir toutes les données personnelles dans la même application... permettant de fait la privation de droits de manière automatique, donc le délitement complet des libertés civiles.

Sandrine Larizza, salariée de France Travail au sein des services d'indemnisation des demandeurs d'emploi, a témoigné de la déshumanisation des relations avec les usagers en raison de la numérisation des services et du développement de l'IA. Elle a rappelé que selon le Défenseur des droits, une personne sur deux est en difficulté par rapport à l'accès aux services numériques.

Romain Couillet est un professeur des universités, spécialiste reconnu internationalement de mathématiques appliquées dans le traitement numérique des télécommunications. Depuis 10 ans, il a pris conscience de la nocivité du développement du numérique pour les humains et la planète. Il a choisi d'arrêter ses recherches pour se consacrer aux réflexions sur les différents niveaux de refus du numérique. Il milite aussi à Stop Micro à Grenoble. Romain Couillet assimile les industriels et les chercheurs qui justifient le développement de l'IA à ceux qui niaient les dangers du tabac ou de l'amiante. Il terminera son propos, la voix tremblante d'émotion, par l'évocation des résistant·es d'hier traité·es de terroristes qui sont aujourd'hui au Panthéon, et fera le parallèle avec ces lanceurs d'alertes jugés pour avoir essayé d'empêcher la

fréquences FM: Forcalquier/Pertuis 100.7
Apt 92.7 -Manosque 105-Digne 95.6-Sisteron 103-
Briançon 101.4-Embrun 100.9-Gap 106.3-Aix en
Provence 88.1-Marseille et alentours, sur poste DAB+
Zinzine- site oueb: <www.radiozinzine.org>

course folle vers la destruction générale, en espérant qu'il y aura un avenir pour que dans 50 ans on puisse les réhabiliter pour ce qu'ils sont: des héros!

Interrogatoire des prévenu.es

Fernando et son avocat contestent le caractère probant de l'ADN. Parmi les documents retenus pour incriminer Fernando figure une brochure en espagnol comprenant le terme «Las bombas» dans le titre. Celui-ci, d'un air malicieux, invite alors l'interprète à expliquer à la cour ce que signifie ce terme en espagnol: ce dernier confirmera qu'il s'agit d'un traité sur les chaudières et le matériel de plomberie. Ce ne sera pas la seule des facéties de Fernando à la barre, qui n'hésitera pas, à plusieurs reprises, à se tourner vers les avocat.es des parties civiles pour leur mettre sous le nez le caractère criminel des entreprises pour lesquels ils travaillent.

Anne fait une déclaration préalable très courageuse et émouvante, contredisant le portrait que les enquêteurs ont fait d'elle. Elle n'est pas une terroriste, juste une personne très proche de la nature, catastrophée par la situation actuelle de destruction de la planète et ayant voulu lancer une alerte. Sur l'interrogation de la présidente par rapport à la mise en danger d'autrui, elle précise que les dispositifs artisanaux utilisés n'étaient pas explosifs et qu'il n'y avait personne sur les sites.

Plaidoirie de Chloé Chalot

En préambule, l'avocate d'Anne explique qu'elle n'appellera pas sa cliente par son nom de famille mais par son prénom, parce qu'au fil des années elle a appris à la connaître et l'apprécier. Elle souligne la longueur et la sévérité du contrôle judiciaire qui l'a privée pendant un an et demi de relations avec sa compagne. Elle souhaite que les peines qui pourraient être prononcées tiennent compte de ce qu'elle a déjà subi. Elle relève l'incohérence qu'il y a à demander à Anne de n'utiliser que des moyens légaux pour exprimer ses idées et de lui retirer le droit de manifester. L'avocate répète qu'Anne n'est pas violente et qu'il s'agit de destruction de biens, pas de violence. En raison de la situation sociale et familiale d'Anne, Chloé Chalot demande que la peine prononcée soit entièrement avec sursis, qu'il n'y ait pas d'interdiction de manifester, ni de venir à Limoges où résident sa mère et son frère.

Plaidoirie de Henri Braun

L'avocat de Fernando, plus disert et plus lyrique que sa consœur, alterne les moments purement juridiques avec des évocations historiques, des thèmes politiques et la démolition de certains arguments des parties civiles. Il affirme que les industriels mettent aussi en danger les personnes, et que les moyens numériques de surveillance peuvent conduire au techno-fascisme. Il rappelle plusieurs affaires judiciaires où l'ADN a conduit vers une personne n'étant pas coupable. Il cite le docteur Olivier Pascal (expert judiciaire qui a introduit en France l'utilisation de l'ADN) qui explique que les traces relevées sont trop minimes pour être probantes. De plus, le premier prélèvement a été réalisé sans autorisation du parquet et doit être annulé. Enfin, il fait un historique de «l'état de nécessité» pour démontrer que cette notion pourrait très bien s'appliquer dans ce procès. Il demande la relaxe de Fernando.

Remarques complémentaires

Comme on pouvait s'y attendre (en particulier de la part d'une avocate d'Enedis qui travaille pour le cabinet Montbrial, réputé pour ses prises de positions violemment anti-gauchistes), les avocat.es des parties civiles n'ont pas manqué quelques coups bas gratuits, entre la mobilisation d'un vocabulaire issu des pires factions du ministère de l'Intérieur et les moqueries ou provocations à peine masquées

envers certains témoins. Ils ne nous auront pas non plus épargné quelques formules issues souvent d'un monde disparu malgré leur apparente jeunesse (il s'agissait, pour l'avocat de Bouygues, de «remettre l'église au centre du village»), mais tout cela avec peu de panache et en commettant des erreurs que les avocat.es de la défense n'ont pas manqué de relever avec fermeté et humour.

Ainsi, quand une avocate nous donne la définition de la violence extraite du Larousse, M^e Braun aura pu se régaler d'un: «Chère consœur un avocat consulte le code pénal et non le Larousse pour définir les mots». Ce à quoi M^e Chalot ajoutera qu'à sa connaissance, et contrairement à la violence contre les personnes, «il n'existe pas de famille des antennes.

Visibilité et espoirs

La presse régionale (journal, télé et radio) s'est fortement mobilisée et a réalisé des rappels préalables de l'affaire puis des comptes-rendus quotidiens tout à fait corrects et faisant place à l'expression du comité de soutien. D'autres médias étaient présents tels que *Reporterre*, *L'Âge de faire*, *Radio Zinzine*, et *l'Empaillé*.

La présidente du tribunal a été très attentive aux arguments évoqués par les témoins et les défenseurs. Le réquisitoire n'a pas été excessif et les avocat.es des parties civiles se sont déconsidéré.es par leurs excès. Le prononcé du délibéré aura lieu le 3 avril.

Épilogue provisoire

La présidente : bien, les débats sont maintenant terminés, les prévenus ont-ils quelque chose à ajouter?

Fernando: je voudrais dire une dernière chose. On a beaucoup dit qu'on faisait un procès politique. Mais pour moi c'est n'est pas un procès politique. Quels qu'en soient les auteurs, ce n'était pas un acte de sabotage, mais un acte d'amour. Pour que les enfants puissent vivre dans un monde habitable. Mes enfants. (Il montre du nez les avocats des parties civiles): leurs enfants. (Il se tourne vers la salle): vos enfants.

[Extraits du] Compte-rendu rédigé à quatre mains.

Texte complet sur

<https://labogue.info/spip.php?article2460>

Communiqué de presse

Ce vendredi 3 avril 2026, le tribunal de Limoges a rendu son délibéré concernant l'affaire du 15 juin.

Les deux prévenus sont condamnés: l'un à une peine de 3 ans d'emprisonnement avec sursis simple, l'autre à une peine de 2 ans d'emprisonnement avec sursis simple. Ils ont en outre l'interdiction de se fréquenter pendant 3 ans. Le jugement sur les intérêts civils (dommages intérêts) a été renvoyé au 2 septembre.

Le comité de soutien aux inculpés considère que ces condamnations expriment la prise en compte par la justice de deux éléments essentiels:

- d'abord, une considération pour la dureté d'un contrôle judiciaire de presque cinq ans préalable au procès, qui a constitué pour les prévenu.es une véritable «peine avant la peine», qu'il semblait juste de ne pas lourdement aggraver.

- ensuite, le signal de la percée ô combien nécessaire et urgente dans le débat public de la principale question que soulevait ce procès: celle de la remise en question du déferlement numérique imposé, à l'oeuvre dans nos sociétés depuis plusieurs dizaines d'années, source de dégâts colossaux sur l'environnement et les sociétés humaines.

Pour la compréhension des peines: la peine de prison avec sursis simple signifie qu'il n'y aura pas de prison à condition que les prévenus ne réitèrent pas les actes (ou des actes de même ordre) pendant une durée de cinq ans. [...]

Au plaisir de vous retrouver bientôt.

Le comité 15 juin - comite15juin@riseup.net

Pour plus d'informations sur cette affaire, vous pouvez écouter l'émission **Racine de Moins Un** n°99 Un 15 juin en Limousin sur le site de **Radio Zinzine**, en attendant une prochaine émission autour de ce procès, avec les entretiens réalisés par Hervé le berger, prochainement dans bientôt...

Tranbert

La révolution intérieure

Un jeune consultant français part faire un tour du monde pour trouver un sens à sa vie, et alors qu'il s'apprête à disputer une partie de laser game à Téhéran, se fait kidnapper. Vous baillez déjà? Cela vous rappelle des rayonnages de mauvaises fictions françaises, mêlant narcissisme de classe et introspection plate, frisson et exotisme? Pas si vite.

Immédiatement, l'histoire nous plonge dans la sombre prison d'Evin, surnommée «l'université d'Evin», en raison des dizaines de milliers d'intellectuels, d'acteurs, de réalisateurs, d'étudiants, de syndicalistes, d'avocats et de militants politiques qui y ont été enfermés depuis son inauguration en 1971. Arrêté en 2022 avec d'autres touristes étrangers au début du soulèvement *Femme! Vie! Liberté!*, Louis Arnaud est devenu otage de la République Islamique. Il le restera deux ans. Le récit autobiographique qu'il livre commence par un éveil politique et s'achève par une métamorphose existentielle.

Avec *La Révolution intérieure*, Louis Arnaud offre un témoignage de première main sur une partie de l'ordre carcéral et répressif iranien. Son récit décrit les conditions de survie dans un corridor sans fenêtre où sont entassés à même le sol des dizaines de prisonniers qui n'ont pour seuls biens que des couvertures et leurs âmes. L'expérience carcérale dépasse largement l'enfermement strict: interrogatoires infinis et absurdes, yeux bandés à chaque transfert, supplices multiples (usage du froid, de la lumière artificielle continue ou de la musique, privation de sommeil...), incertitude totale sur la durée de détention, etc.

Pendant six mois, l'auteur est entassé avec les détenus politiques dans la tristement célèbre section 209. En octobre 2022, il assiste à l'insurrection de prisonniers dans un bloc voisin. En solidarité avec ce soulèvement, une partie de la population de Téhéran accourt en masse et tente d'aider les insurgés, sans succès. La révolte est matée dans le sang: plus de 90 prisonniers sont assassinés. Dans quel autre pays au monde un soulèvement de prisonniers provoque-t-il un tel mouvement de solidarité immédiat?

Louis Arnaud doit tout à ses camarades devenus des frères: à leurs côtés, il va apprendre à traverser le désespoir,

s'éveiller à leurs combats politiques et s'attacher viscéralement à leur quête de liberté comme s'il était devenu l'un des leurs. Le livre brosse les portraits attachants de nombreux Iraniens, une humanisation dont nous avons plus que jamais besoin pour lutter contre l'effacement des individus et des peuples par les pouvoirs. Alors qu'en janvier dernier, le régime les a réduits à des cadavres marchands (chaque balle logée dans les corps suppliciés était facturée 400 à 500 aux familles qui

se rendaient à la morgue), alors que les bombes israéliennes et américaines les ont à leur tour réduits à quantité négligeable, la force du livre est de construire un pont sensible, ouvrant à une fraternité politique avec les Iraniens. L'épaisseur existentielle, la joie, la solidarité et la force de caractères qui rayonnent de ces activistes politiques ne peuvent que nous inspirer. La politique entendue comme libération collective est vécue comme un enjeu vital, qui irrigue le quotidien et tend vers un amour révolutionnaire.

Sur le modèle du genre de la littérature carcérale, le livre expose une longue transformation intérieure et existentielle: lorsque le prisonnier échappe à la mort, à la folie ou à la dépression, il ne peut que descendre au plus profond de son âme pour trouver à l'intérieur ce qui fait défaut à l'extérieur. Au terme d'un parcours âpre, cette méditation sur la condition humaine au contact de révolutionnaires ordinaires aboutit à une renaissance. Louis Arnaud a tellement appris à l'école de la fraternité humaine et de la liberté, qu'il se sent lié à jamais au peuple iranien en lutte.

Malgré l'asphyxie et l'impuissance politique, ce monde n'est pas désespéré: la subjectivité des consultants qui travaillent au cœur de la machine, à l'image de Louis Arnaud en Iran ou de Nicolas Fensch qui, en France, s'était politisé aux côtés des Gilets Jaunes, peuvent éclater et s'éveiller à un autre monde, une conscience élargie et de nouvelles pratiques...

Louis Arnaud, *La Révolution intérieure*, éd. Équateurs, 2026.
Quentin Hardy pour *Tresstres*, revue des écologies radicales.

Des treillis dans les labos

Une nouvelle émission de **Racine de Moins Un** à écouter sur les ondes ou sur le site de **Radio Zinzine**: rencontre avec Fabrice Lamarck & Sayat Topuzogullari autour de *Des Treillis dans les labos. La recherche scientifique au service de l'armée*, livre de poche paru aux éditions Le monde à l'envers en 2024.

Le 18 novembre 2025, lors du Congrès des maires de France, le chef d'état-major des armées français, le général Fabien Mandon, a mis en garde contre les velléités russes: «Si notre pays flanche parce qu'il n'est pas prêt à accepter de perdre ses enfants, parce qu'il faut dire les choses, de souffrir économiquement parce que les priorités iront à la production défense, alors on est en risque».

Dans une envolée rare, les dépenses militaires européennes ont atteint leur niveau de la fin de la Guerre froide. En France, troisième exportateur mondial d'armes, le complexe militaro-industriel mobilise entreprises et chercheurs civils pour concevoir et fabriquer les armes de demain. Grenoble, spécialisée en semi-conducteurs, constitue le «cerveau de l'armement» national.

Sayat Topuzogullari est membre de l'Observatoire des armements (Obsarm)

Fabrice Lamarck mène depuis plusieurs années une critique en profondeur du rôle des chercheurs dans les sociétés capitalistes avancées. Il est membre du Groupe Grothendieck, auteur en 2021 de *L'Université désintégrée* et participe au collectif «Faut-il continuer la recherche scientifique?» (qui publie le bulletin *FIC la recherche*, voir ci-dessous) <<https://fautilcontinuer.wordpress.com/>>

Ne nous Trumpons pas de cible

A la question «Faut-il continuer la recherche scientifique?» il semble que Trump ait déjà répondu. Alors, est-ce que FIC est trumpiste? Bon il est clair que non, mais c'est important qu'on aborde la question. En effet, face aux multiples attaques des droites extrêmes et de l'extrême droite

Radio Zinzine Info

F - 04300 Limans

Tél.: 09 74 53 46 19

e-mail: info@radiozinzine.org

site: www.radiozinzine.org

Publication hebdomadaire
Com. Paritaire N°0224G87780

ISSN: 1248-2951

Directeur de Publication:

Jean Dufloy

Édité et imprimé par l'

Association Radio Zinzine

Déclaration au Parquet: 9 mai 1994

Abonnement:

22 € pour 6 mois

42 € pour 1 an

abonnement de soutien 50€

Chèque à l'ordre de Radio Zinzine

au pouvoir, on a pu voir un nombre non négligeable de scientifiques et vulgarisateurs réaffirmer l'importance de la science dans un monde démocratique. Pour un groupe qui se demande s'il faut continuer la recherche scientifique, ça la fout mal qu'on puisse nous rattacher aux courants les plus obscurantistes.

Au même moment, on a vu l'IA s'imposer à nous, avec ses besoins immenses en énergie ainsi qu'en main d'œuvre exploitée. L'espace est redevenu une course pour milliardaire en mal d'egotrip, mais aussi un nouveau marché «pour l'espoir de l'humanité». Et pendant ce temps sur notre planète bleuâtre, une population entière subit un génocide à l'aide des mêmes technologies...

Alors, c'est quoi FIC? Est-ce qu'on est contre toute la science? Est-ce qu'on déplore l'utilisation de la technologie pour aider les personnes dans leur souffrance? FIC est un collectif de personnes qui s'interrogent profondément sur les liens entre la recherche scientifique (moderne) et le monde. Nous ne sommes pas tous etes d'accord sur la réponse à la question, mais grâce aux nombreuses discussions, actions, lectures, nous nous accordons tout de même sur des lignes générales.

Histoire d'appuyer le caractère hétérogène de nos réflexions, on va plutôt se définir à la négative et exprimer ce que FIC n'est pas. Nous sommes contre toute utilisation des savoirs pour dénigrer, discriminer et opprimer les populations, en particulier les minorités (contre les thérapies de conversion et autres formes de torture). Nous sommes contre l'utilisation des savoirs réduisant la vie à des machines exploitables. Mais aussi contre le déploiement de technologies qu'on nous impose et dont nous ne voulons pas. Comme la 5G, ou plus localement l'installation du *data center* d'IA DataOne et l'extension de STMicroelectronics. Contre le système capitaliste et sa tendance fascisante, s'appuyant sur des technologies toujours plus performantes pour diffuser sa propagande, instaurer une société de contrôle et de coercition envers les plus relucant.e.s.

D'accord, mais quel est le rapport avec la recherche scientifique? Ça peut être intéressant de s'arrêter deux secondes et d'expliquer un peu ce qu'on entend par la science, ou recherche scientifique. FIC n'est pas contre le savoir. Nous sommes convaincu.es que certains savoirs et techniques sont importants et émancipateurs. En particulier lorsqu'il s'agit de délégitimer les idéologies discriminatoires. La science n'est d'ailleurs pas un terme bien défini dans le langage courant.

Le premier problème, c'est qu'il faudrait parler des sciences, car l'ensemble des savoirs, des données expérimentales, analyses, théories, ne forment pas un tout homogène. On pourrait considérer la science comme un ensemble de savoirs, qui varie dans le temps et selon les domaines scientifiques. En revanche, la recherche scientifique désigne l'ensemble des métiers qui ont pour finalité de créer des savoirs scientifiques ou des technologies. C'est une organisation. Pas besoin d'être plus précis que ça pour comprendre notre critique, au risque de perdre en généralité. Et cette organisation n'est ni neutre ni objective.

Alors, la recherche scientifique fait-elle partie du problème ou de la solution des nuisances et maltraitements actuelles? Le.e chercheur.se est-il le «benêt utile» du capitalisme? Peut-on faire de la recherche sereinement dans un État marchand d'armes? La science est-elle coloniale? C'est à toutes ces questions que nous nous attelons et dont il sera question dans ce numéro de FIC.

Editorial de FIC la recherche n°2, juin 2025.